

FICHE D'IDENTIFICATION

**SOUS PROGRAMME DU PEPAM DANS LES REGIONS DE DIOURBEL, FATICK,
KAFFRINE ET KAOLACK**

**APPUI A L'AMELIORATION DE LA QUALITE DE L'EAU DANS LES
REGIONS DE DIOURBEL, FATICK, KAFFRINE ET KAOLACK**

La présente Fiche d'identification concerne un appui à l'amélioration de la qualité de l'eau des forages et des adductions en eau potable dans les Régions de Diourbel, Fatick, Kaffrine et Kaolack pour un montant maximal de 1 192 963 €.

1. Description de la prestation de coopération

Le présent projet s'inscrit dans le cadre institutionnel, programmatique et technique constitué par le PEPAM. Il permettra de compléter et de renforcer dans les Régions de Diourbel, Fatick, Kaffrine et Kaolack les acquis des projets belges antérieurs et en cours :

- la « Réalisation, Réhabilitation et Equipement des Sites de Forage en milieu rural dans les Régions de Kaolack et de Fatick » (RRESFM).
- le « Projet d'Amélioration et de Renforcement des Points d'eau dans le Bassin Arachidier (Diourbel, Fatick et Kaolack) » (PARPEBA). Ce dernier projet a fait l'objet d'une évaluation à mi-parcours.
- le « Programme d'Eau Potable et d'Assainissement du Millénaire, sous programme Bassin Arachidier (Diourbel, Fatick, Kaffrine et Kaolack) » (PEPAM-BA).

Composantes et activités de la prestation:

1. Vulgarisation des techniques de potabilisation de l'eau expérimentées dans le cadre du PARPEBA.
2. Introduction de systèmes de chloration des Adductions en Eau Potable en zone rurale.
3. Appui aux organisations de base (ASUFOR et USABA) pour sensibiliser les populations sur l'utilisation de l'eau potable et sur les bonnes pratiques de l'hygiène et d'assainissement.

Cette intervention sera intégrée dans le programme PEPAM, en vue d'atteindre l'objectif 7 du Millénaire (OMD 7) dans la zone d'intervention à savoir réduire de 50% les personnes démunies d'accès à l'eau potable d'ici 2015.

Le projet d'amélioration de la qualité de l'eau potable vient à la fois en complément des actions du PEPAM-BA dans les 15 communautés rurales ciblées par ce sous-programme et en élargissement des activités concernant la potabilisation de l'eau et la promotion des bonnes pratiques d'hygiène et d'assainissement à l'ensemble des sites de forage concernés par l'actuel projet PARPEBA.

Une attention particulière sera apportée à l'amélioration de la qualité de l'eau potable conformément et en complémentarité avec les actions déjà inscrites dans l'activité A_01_04 du sous programme PEPAM-BA qui vient de démarrer, à savoir, vulgariser les technologies et les approches équitables et viables pour la potabilisation de l'eau dans les zones où les taux de fluor et / ou de sel sont excessifs; il s'agira de :

1. la fourniture d'équipements de traitement de l'eau, de manière à répondre à deux problèmes spécifiques de la zone du sous-programme :

H

[Signature]

- la fluorisation de l'eau (typiquement 3 à 4 mg/l, là où l'OMS recommande un maximum de 0,7 mg/l pour les pays tropicaux secs). Il s'agira de valoriser les acquis du projet PARPEBA en matière d'équipements communautaires de défluorisation de l'eau.
- La salinité élevée de l'eau dans certaines localités (2 à 4 grammes de sel par litre d'eau). Le goût de l'eau commence à être sérieusement affecté par le sel à partir de 1 g par litre. Cette teneur en sel est également dangereuse pour les personnes qui souffrent d'une tension élevée. Il s'agira ici de mettre en place un minimum de quinze systèmes pilotes de dessalement.

La méthode de dessalement employée sera celle de l'osmose inverse. La mission d'évaluation à mi-parcours du PARPEBA a recommandé la mise en œuvre d'une unité pilote d'osmose inverse et la vulgarisation du système en cas de succès. Les résultats provisoires sont très prometteurs, mais le budget actuel du PEPAM-BA ne dispose que d'un budget suffisant pour l'installation de deux systèmes supplémentaires d'osmose inverse, là où le besoin dans la zone du programme se chiffre à plusieurs dizaines de systèmes.

- 2- **la chloration de l'eau potable**, obligatoire dans des réseaux d'adduction en eau potable, mais peu appliquée en zone rurale au Sénégal, garantie de la distribution d'une eau exempte de contaminations bactériologiques. Des mesures bactériologiques effectuées dans le cadre du PARPEBA ont montré que la majorité des bornes fontaines ne fournissent pas de l'eau à 100% saine.
- 3- **l'appui aux organisations de base**, qui va dans le sens du maintien de la qualité de l'eau distribuée, de la borne fontaine jusqu'au moment de sa consommation, et la promotion des bonnes pratiques d'hygiène, notamment autour en matière d'utilisation de l'eau potable et d'évacuation des eaux usées.

En matière institutionnelle, l'intervention s'appuiera sur la cellule de coordination du PEPAM et sur les services techniques déconcentrés chargés de l'encadrement et du suivi.

L'appui aux organisations de base et l'introduction de la chloration de l'eau des réseaux AEP se fera dans l'ensemble des zones où des ASUFOR sont encadrées par le PEPAM-BA (53 ASUFOR existantes, appuyées dans le cadre du PARPEBA, et 30 nouvelles ASUFOR créées dans le cadre du PEPAM-BA). Pour l'installation d'un système d'osmose inverse, les critères de choix des futurs sites seront les suivants :

- L'existence d'une ASUFOR encadrée par le PEPAM-BA (aussi bien les 53 initialement appuyées dans le cadre du PARPEBA que les 30 créées dans le cadre du PEPAM-BA)
- Une qualité de l'eau qui ne répond pas aux recommandations de l'OMS ; au plus la conductivité et le teneur en fluor sont élevées, au plus un site sera prioritaire.
- Une appréciation négative par la population de la qualité de l'eau de forage comme source d'eau de boisson.
- La population ne dispose pas d'autres sources fiables d'eau potable.
- Le coût de l'investissement par habitant sera un critère dans le choix des sites, en vue de maximiser le nombre de personnes bénéficiaires de l'activité.

L'intervention embrasse l'ensemble des problèmes de qualité de l'eau, y compris l'amélioration de la qualité bactériologique de l'eau des réseaux AEP qui n'est pas prévue dans l'actuel projet PEPAM-BA, s'appuie ; elle s'appuie largement sur les organisations d'usagers et multiplie le nombre de bénéficiaires des systèmes de dessalement par 6, permettant ainsi de résoudre efficacement le problème de la qualité de l'eau dans l'ensemble des ASUFOR requérantes. En élargissant le nombre de systèmes de 3 à 18, on arrive ainsi à toucher 75.000 personnes supplémentaires.

2. Ministères responsables

La préparation et la mise en œuvre de la prestation seront placées sous la responsabilité des deux ministères qui ont en charge l'Hydraulique rurale et l'assainissement. Il s'agit :

- du Ministère de l'Hydraulique Rurale et du Réseau Hydrographique National (**MHRRHN**) ;
- et du Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat, de l'Hydraulique urbaine, de l'Hygiène publique et de l'Assainissement (**MUHHHA**)

3. Objectif général et objectif spécifique de la prestation

L'objectif global est de contribuer à l'atteinte des OMD pour l'eau potable et l'assainissement en milieu rural.

L'objectif spécifique est de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'eau des forages et des adductions en eau potable en milieu rural dans les Régions de Diourbel, Fatick, Kaffrine et Kaolack.

4. Groupes-cibles et localisation de la prestation

La zone d'intervention du projet couvre quatre (4) Régions administratives du Sénégal à savoir les Régions de Diourbel, Fatick, Kaffrine et Kaolack, qui sont par ailleurs depuis plusieurs années les zones de concentration de la coopération belge en matière d'hydraulique rurale et d'assainissement.

Les groupes-cibles sont les populations des villages dont la qualité de l'eau ne répond pas aux directives de l'OMS.

5. Relation de la prestation avec le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP II) et les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)

L'eau potable et l'assainissement sont des priorités dans le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP II) du Gouvernement du Sénégal, validé en Octobre 2006. Les objectifs de l'eau et de l'assainissement ont été ajustés sur ceux des OMD dans le DSRP II. La prestation vise à réduire de moitié le nombre de personnes n'ayant pas accès à l'eau potable et aux systèmes adéquats d'assainissement d'ici 2015.

En fin 2004, le taux national d'accès à l'eau potable des populations rurales était de 64% avec une répartition inégale selon les Régions. Les Régions de Diourbel, Fatick, Kaffrine et Kaolack se situaient au niveau de la moyenne nationale. Cependant, le chiffre officiel cache le fait qu'une grande partie de l'eau distribuée aux populations rurales, et notamment dans les parties centre et nord/ouest de cette zone, ne répond pas aux critères de l'OMS concernant la potabilité de l'eau (présence de sel et de fluor).

L'accès à l'eau potable est le besoin le plus vital, particulièrement dans un pays sahélien ;

- 1 l'absence d'accès à l'eau potable contribue à l'exode rural vers les villes et à l'émigration ;
- 2 l'eau potable et l'assainissement ont un impact sur plusieurs OMD ;

ff

[Signature]

En évitant les maladies d'origine hydrique et féco-orale, ils réduisent la morbidité et la mortalité infantile (OMD4) et améliorent le rendement au travail (générateur de revenus des actifs (OMD1)

En améliorant la qualité physico-chimique et bactériologique de l'eau potable ils contribuent à diminuer sensiblement les maladies d'origine hydrique, et notamment dans les couches les plus vulnérables de la population comme les femmes et les enfants (OMD3)

En facilitant l'hygiène corporelle, l'entretien de l'habitat, et celui du matériel domestique, ils améliorent durablement l'environnement (OMD7)

La zone d'intervention du projet est constituée de Régions considérées comme les plus démunies du Sénégal.

Le présent projet devrait donc permettre de rendre potable l'eau de consommation pour 100.000 personnes en zone rurale.

La prestation vise par conséquent, l'atteinte à la fois des OMD et de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP).

6. Synergie avec les autres bailleurs de fonds

Un **Cadre Unifié d'Interventions (CUI)** a été mis en place pour la réalisation du PEPAM. Il consiste en effet, un ensemble de règles communes, un outil de coordination et de synergie et un lieu d'échanges d'expériences pour toutes les parties prenantes. Ces outils comprennent:

➤ un Manuel des projets d'eau potable et d'assainissement en milieu rural ;

- Le Manuel des projets est une boîte à outils contenant l'ensemble de l'information et de la documentation utiles et nécessaires pour la réalisation de projets d'eau potable et d'assainissement en milieu rural. Il s'adressera à tous les acteurs du secteur, mais particulièrement aux porteurs de projets afin qu'ils prennent en compte dès la phase de conception les dispositions à caractère réglementaire.

➤ un Portail Internet sur l'eau potable et l'assainissement en milieu rural.

- Le portail permettra d'accéder aux outils de planification, de programmation et de suivi évaluation du secteur de l'eau potable et de l'assainissement en milieu rural.

➤ un Manuel des Procédures Administratives, Financières et Comptables des Projets d'eau potable et d'assainissement en milieu rural;

Ce manuel définit donc les procédures administratives, financières et comptables qui seront employées dans le cadre des sous programmes du PEPAM.

Il comporte une partie fixe applicable à tous les acteurs et des compartiments adaptables aux spécificités de chaque partenaire au développement.

Les procédures ainsi décrites sont conformes aux règles et principes des bailleurs intervenants dans le secteur de l'eau potable et de l'assainissement ainsi qu'à ceux de l'Administration Publique Sénégalaise.

➤ un Cadre de Dépense Sectorielle à Moyen Terme (CDSMT), défini comme processus de planification financière et de préparation du budget visant à allouer les ressources publiques aux priorités stratégiques du développement et à promouvoir une discipline budgétaire d'ensemble.

CONCERTATION REGIONALE DES ACTEURS

Si au niveau national on peut avoir une connaissance théorique assez précise de l'exécution des programmes financés par les différents partenaires au développement, il reste évident qu'au niveau local, les opérations sont plus difficilement maîtrisables compte tenu de la diversité des intervenants avec des plans d'investissement simultanés, des programmes financés par des partenaires bi ou multi-latéraux, des ONGs, des collectivités locales sur ressources propres ou à partir de fonds issus de la coopération décentralisée. Dès lors il est important de mettre en place à cette échelle un dispositif de coordination qui permettra de prendre en charge de manière efficace ces différentes questions.

L'idée est d'arriver à mettre en place dans chaque Région ce qui pourrait être appelé **Plateforme Régionale des Acteurs du secteur de l'Eau Potable et de l'Assainissement (PRA/EPA)**.

Ces entités une fois instituées seront des cadres qui permettront de démultiplier et d'amplifier au niveau local certaines fonctions de l'UCP (coordination, information, supervision, coopération, suivi-évaluation). Une certaine légitimité pourrait leur être accordée à travers une installation par arrêté du Gouverneur de Région lequel va prévoir un Secrétariat Permanent Collégial en désignant les chefs des services cités plus haut.

BAILLEURS DE FONDS INTERVENANT DANS LA ZONE DE CONCENTRATION DE L'AIDE BILATERALE BELGE

N°	INTITULE DU PROJET	BAILLEURS DE FONDS	NATURE DU FINANCEMENT	REGIONS CONCERNEES
1	Réalisation de 100 puits modernes dans les Régions de Kaolack et de Kolda	BID/SENEGAL	Prêt	Kaolack
2	Étude AEP TOUBA	BID/SENEGAL	Prêt Subvention	Diourbel
3	Projet d'Amélioration et de Renforcement des Points d'Eau dans le Bassin Arachidier – PARPEBA	BELGIQUE SENEGAL	Subvention	Kaolack, Fatick et Diourbel
4	Programme Régional Solaire – Phase II	FED	Subvention	Fatick
5	AEP de 116 villages situés sur l'axe NOTTO/DIOSMONE/PALMARIN	BADEA/BID/ OPEP/FKDEA/ BOAD/BAD SENEGAL	Prêt	Fatick
6	Approvisionnement en eau en Milieu Rural – Equipement de Forages Ruraux (Projet Japon 13)	JAPON	Subvention	Kaolack
7	Réalisation de 60 points d'eau dans 6 régions du Sénégal (Saint-Louis, Matam, Louga, Thiès, Diourbel et Fatick)	BID – FKDEA – BADEA – BAD – BOAD – OPEP	Prêt	Régions de : Saint-Louis, Matam, Louga, Thiès, Fatick, Diourbel
8	Etudes AEP des îles du Saloum	BADEA		Fatick et Kaolack

7. Budget belge maximal et durée indicative de la prestation

Budget de la prestation : 1 192 963 € au maximum,

Dont : 1 000 000 € ,imputés au PIC 2007-2009 (Réserve) ;
192 963 € ,réallocation du budget du projet CRAES.

Durée de la mise en œuvre : 48 mois

Durée de la Convention spécifique : 60 mois

8. Mesures prises pour assurer la durabilité de la prestation

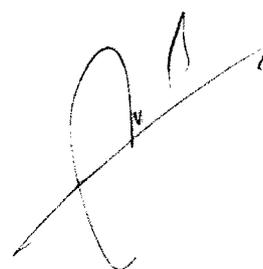
La durabilité de la prestation est assurée entres autres par l'existence de structures de base comme les ASUFOR et l'USABA, dont les compétences sont renforcées:

En outre, les activités IEC qui accompagneront le projet permettront :

- de favoriser les changements de comportement par rapport à l'hygiène sanitaire et l'éducation environnementale;
- de former des maîtres d'école à la méthode SARAR qu'ils devront intégrer à leurs cours , comme module d'enseignement de l'hygiène sanitaire,;
- de renforcer les capacités des agents communautaires au traitement et à la distribution de l'eau potable ;
- de contribuer à la formation de relais féminins chargés de l'animation auprès des populations cibles.

Pour garantir un vieillissement normal de l'installation d'osmose inverse, les unités seront constituées de matériaux adaptés assurant les conditions de fonctionnement optimales.

Les unités devront être faciles d'emploi, de démontage, de remontage et d'entretien. L'alimentation électrique de l'unité sera assurée par le secteur ou par un groupe électrogène. Le système disposera d'un réservoir d'eau saumâtre (dont le radier sera calé de telle sorte que l'unité de dessalement puisse être alimentée gravitairement) et d'un réservoir d'eau douce qui servira à stocker l'eau traitée.



27